



FICHE PRATIQUE

LES BONNES PRATIQUES D'UN CHANTIER VERT - GUIDE

Public

Bureau d'études, Entreprises du BTP, Maître(esse) d'ouvrage, Maîtres d'oeuvre

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales sur un chantier : Gestion des déchets, des eaux, limiter les pollutions et l'érosion, lutter contre le bruit.

Contenu

Un chantier vert, c'est un chantier plus respectueux de l'environnement

Son objectif : *diminuer les nuisances causées par les activités du chantier : bruit, pollutions des milieux naturels, consommation de matières premières, production de déchets, émissions de poussières, rejets de gaz à effet de serre.*

Depuis 2009, la charte Chantier vert est un document de référence, soutenu par l'ensemble de la profession. Elle propose diverses pistes d'amélioration des pratiques et comportements sur les chantiers de Nouvelle-Calédonie, réparties en cinq grands thèmes :

+ Respecter la réglementation

+ Gérer les déchets

+ Limiter les pollutions

+ Respecter la biodiversité et limiter l'érosion

+ Limiter le bruit

Ce livret vous propose, par thématique, des explications sur les impacts environnementaux causés par un chantier ainsi que des exemples de bonnes pratiques.



Les partenaires de la charte Chantier vert :



1. Les produits dangereux

Un produit dangereux est capable de provoquer un ou plusieurs des effets suivants : intoxication, irritation, lésion, brûlure, incendie, explosion. Il représente un danger pour l'environnement.

Les produits chimiques possèdent des étiquettes avec des pictogrammes de danger. Les anciens carrés noirs fond orange sont remplacés par 9 nouveaux pictogrammes carrés penchés rouge fond blanc :

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

24 31 35
42 68 20

entreprises@cci.nc
formation-nord@cci.nc



Nouveau type de danger

Je suis sous pression

J'explose

Je flambe

Je fais flamber

Je ronge

Je tue

J'altère la santé

Je nuis gravement à la santé

Je pollue

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

☎ 24 31 35
☎ 42 68 20

✉ entreprises@cci.nc
✉ formation-nord@cci.nc

BOI

Je s

prod

⊕ ét

⊕ su

évite

⊕ d

verte

Atte

des

of Fich


Je g

prod



Ne p



gere

le m

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc

cci 
& NOUVELLE-CALÉDONIE

À savoir...

Il faut conserver les fiches de données de sécurité (FDS). Elles expliquent les mesures d'urgence si le produit se déverse sur les travailleurs ou dans l'environnement.

2.LES DÉCHETS

Un déchet est une substance, un matériau ou un produit que son propriétaire destine à l'abandon. C'est un résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation.

Il existe trois types de déchets :

DÉCHETS INERTES (DI) :

- ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières,
- ne sont pas biodégradables,
- ne brûlent pas,
- ne présentent pas de caractère dangereux,
- peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés...



DÉCHETS NON DANGEREUX (DND) :

- peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou encore rouiller,
- peuvent potentiellement être recyclés, valorisés...



DÉCHETS DANGEREUX (DD) :

- contiennent des éléments toxiques ou dangereux pouvant générer des risques ou des nuisances graves pour la santé humaine et l'environnement,

- nécessitent des conditions particulières de stockage (cf produits dangereux)
- nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation.



BON

⊕ **Je**

Qu

Brûle

ment

En re

hom

des m

contr

feme

bées

sur le

L'infil

dus p

touch

alime

(voir so

⊕ **Je**

⊕ **Je**

⊕ **Je**

su


et


À savoir...

Les emballages de produits dangereux vides, par exemple fûts d'huile, pots de colle et de vernis, bidons, cartouches, bombes, sont des DÉCHETS DANGEREUX.


Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 


Contact : Province Sud

 24 31 35

 entreprises@cci.nc

Province Nord

 42 68 20

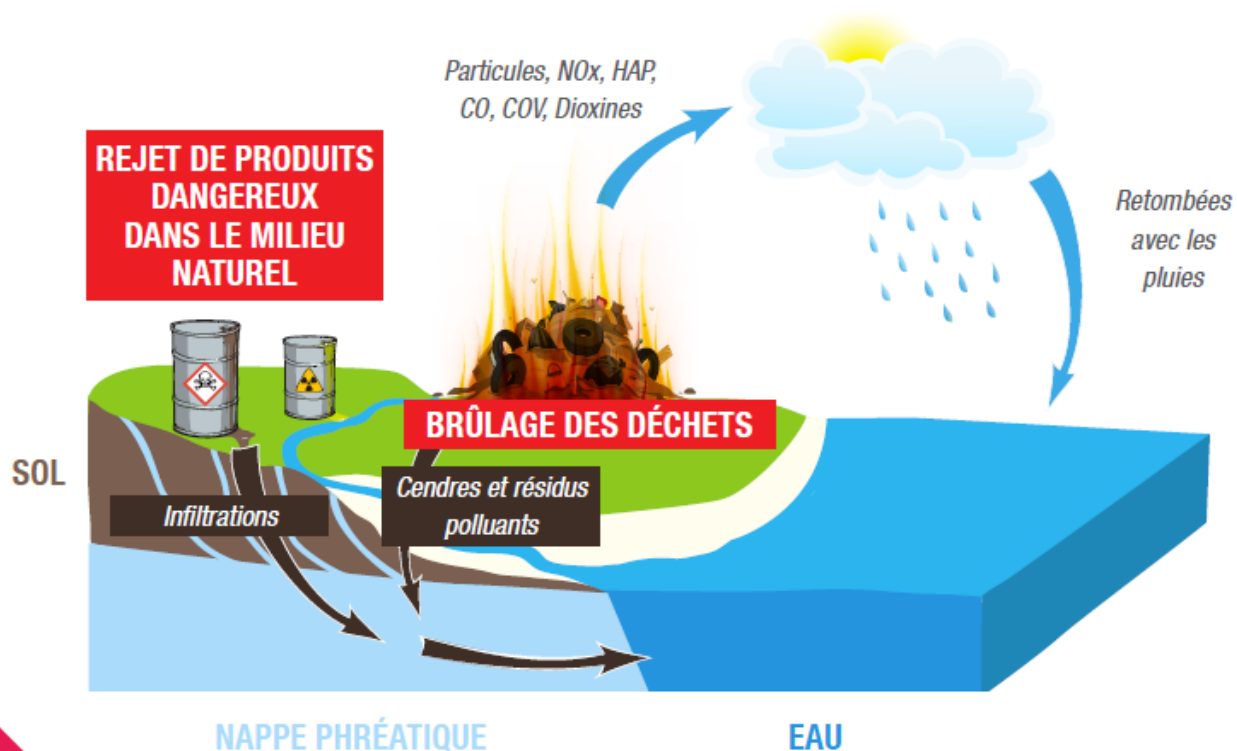
 formation-nord@cci.nc

3.LES POLLUTIONS

Le rejet des produits dangereux dans le milieu naturel provoque la destruction des espèces végétale et animale qui y vivent.

Des milieux naturels reliés :

- Les produits dangereux rejetés sur le sol ou dans les cours d'eau circulent jusqu'aux nappes d'eau (souvent notre source d'eau potable) puis dans le lagon. Ils sont alors ingérés par les animaux marins et s'accumulent dans leur chair, que nous consommons.
- Le brûlage des déchets, la consommation des énergies fossiles (charbon, fuel...) rejettent des gaz qui sont nocifs pour la santé humaine. Ils sont aussi à l'origine du réchauffement climatique...



Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

☎ 24 31 35
☎ 42 68 20

✉ entreprises@cci.nc
✉ formation-nord@cci.nc

BON

⊕ **Je**
dé

⊕ **J'i**
tio

- je v
et c
bas
- je l
- je c
dur
des

⊕ **Je**
en



rag
sit
po



- je p
hui
tés

- j'ai
il p
liqu
cid
le k
des

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc

À savoir...

1 l d'huile de vidange pollue durablement 1 m³de terre ou recouvre 1 km²d'eau.

4.LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉROSION

Des richesses particulières peuvent exister à proximité du chantier : rivière, mangrove, mer...
Le défrichage détruit les habitats naturels des espèces et provoque l'érosion accélérée du sol. Lors des pluies, des particules sont emportées et troublent les eaux. Les plantes reçoivent moins de lumière et les animaux manquent d'oxygène. L'écosystème est perturbé.

BONNES PRATIQUES

⊕ Je ne défriche que les surfaces nécessaires.

C'est la végétation qui protège le sol de l'érosion.

Sans bassin, l'eau ruisselle sur le chantier, se charge de particules et trouble l'eau à son arrivée dans le lagon.

⊕ Je gère les eaux de ruissellement.

- Je ne gêne pas l'écoulement des eaux ou je crée des rigoles pour les dévier.
- Je mets en place un bassin de décantation avec un système de filtration.

Il permet de récupérer les particules de sol emportées par les pluies.



Bassin de décantation des eaux

À savoir...

Côté mer : depuis 2008, le lagon calédonien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Côté terre : en Nouvelle-Calédonie, 76 % des espèces végétales et 22 % des oiseaux sont endémiques, ce qui signifie qu'ils sont natifs du territoire et que l'on ne les trouve pas ailleurs en site naturel.

5.Le bruit

Le bruit est à l'origine de surdit , stress et fatigue qui ont des cons quences sur la sant  des ouvriers et des riverains. Les chantiers situ s pr s des espaces naturels ont  galement des incidences sur la faune qui fuit les zones bruyantes.

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

24 31 35
42 68 20

entreprises@cci.nc
formation-nord@cci.nc

BONNES PRATIQUES

⊕ Je limite le bruit :

- cloisonnement ou encoffrement de machines,
- méthodes de construction à faibles nuisances. ex : forage au lieu du battage de pieux.

- réaliser les travaux bruyants au même moment et lors des créneaux horaires autorisés par la réglementation communale,
- réaliser des découpes de matériaux en atelier.

⊕ Je m'organise pour :

- définir un sens de circulation des engins sur le chantier pour limiter les marches arrière,

⊕ Je me protège du bruit : port d'équipement de protection individuelle

(casque antibruit, bouchons d'oreille).







Je respecte le voisinage !

À savoir...

La surdité est la troisième cause de maladie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques et l'amiante. Source : Cafat, 2012.

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud  24 31 35
Province Nord  42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc

➔ Un conseiller environnement vous répond :



24 31 15



chantiervert@cci.nc



➔ L'ensemble des documents de la démarche Chantier vert est disponible sur le site internet :

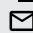



www.chantiervert.nc

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud
Province Nord

 24 31 35
 42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc